

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 16 avril 2021**

Délibération CA-2021-33

**Approuvant les capacités d'accueil en 1er cycle des études de
maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie, et kinésithérapie
pour l'année universitaire 2021-2022**

*Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 16 octobre 2020 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 9 avril 2021.*

Considérant qu'il appartient à l'autorité académique de déterminer, en application des dispositions susvisées, les capacités d'accueil dans les formations de première année de premier cycle après dialogue avec chaque établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration réuni en formation plénière le 16 avril 2021 à 30 membres présents ou représentés, décide, avec 28 votes « pour » 1 abstention et 1 vote « contre » :

ARTICLE UNIQUE : Approuve les capacités d'accueil telles que définies dans le tableau annexé à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 16 avril 2021

Le Vice-Président du Conseil
d'administration

Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.

Capacités d'accueil 2021-2022 en 1er cycle des études de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie

UFR Santé

Caroline Barau

Numerus apertus 2021-2022 Licence Santé

- **MEDECINE : 174**
- **MAIEUTIQUE : 7**
- **PHARMACIE : 45**
- **ODONTOLOGIE : 16**

Numerus apertus 2021-2022 Licence santé

- KINESITHERAPIE : 56

- Ecoles publiques : 38

- ENKRE à Saint Maurice : 10
- IFMK de l'APHP : 8
- IUK : 20

- Ecoles privées : 18

- CEERRF : 2
- Ecole d'Assas : 6
- ADERF : 7
- IFMK-EF : 3

Numerus apertus 2021-2022 LAS disciplinaires

- **MEDECINE : 58**
- **MAIEUTIQUE : 3**
- **PHARMACIE : 11**
- **KINESITHERAPIE : 6**

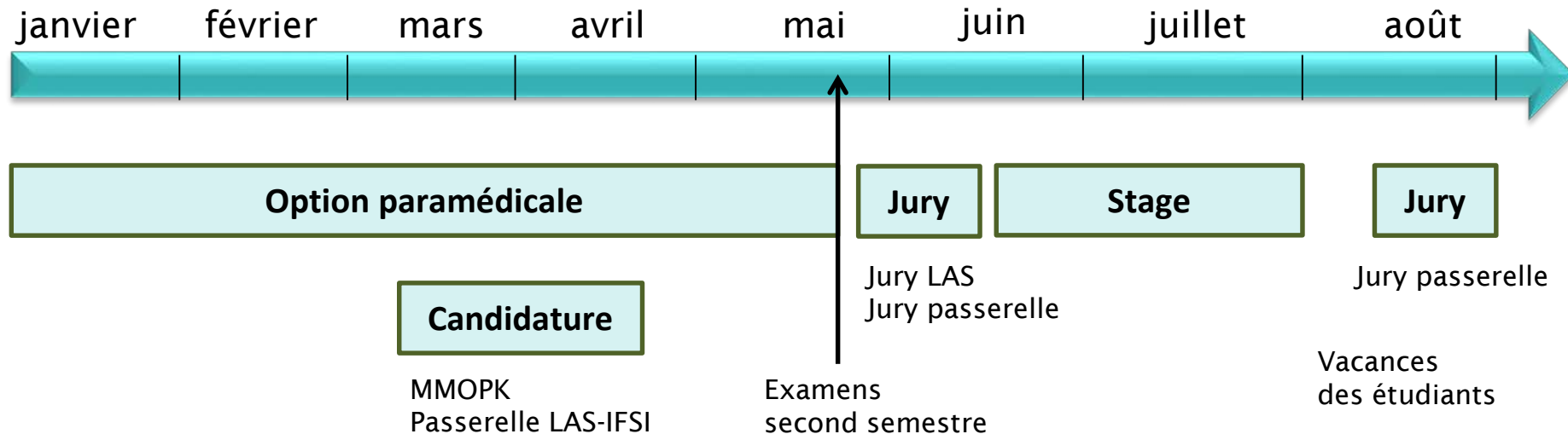
Modalités d'accès à la passerelle Licence Santé – IFSI dans le cadre de l'expérimentation de la licence Sciences pour la Santé

UFR Santé

Caroline Barau

- Dans le cadre du projet d'expérimentation Mutualisation et Echanges en Formations en Santé
- **Objectif : ouverture de la 1^{ère} année de la licence Sciences pour la Santé vers les formations paramédicales**
 - Soins infirmiers
 - Ergothérapie
 - Manipulation en électroradiologie médicale
- **2020-2021 : Passerelle 1^{ère} année LAS → 2^{ème} année d'IFSI**

Calendrier



**Rentrée en 2^{ème} année d'IFSI entre le 30 août
et le 6 septembre 2021**

Option paramédicale

- Proposée au choix au 2^{ème} semestre
- Obligatoire pour candidater sur la passerelle LAS-IFSI
- 80 heures de cours, 12 ECTS
- **Contenu pédagogique :**
 - Module « inter-professionnalité »
 - Module « Soins paramédicaux » : enseignements « cœur de métier » en soins infirmiers (hygiène, gestes et soins d'urgence, soins de confort et de bien-être, soins relationnels, raisonnement clinique)

Stage de 7 semaines

- Du 14 juin au 31 juillet 2021
- Alternance stage pratique / enseignements théoriques :
 - 4 jours par semaine sur le lieu de stage
 - 1 jour par semaine de formation théorique à l'IFSI
(enseignements « cœur de métier » en soins infirmiers)
- Lieu de stage fourni par les IFSI du groupement UPEC
- Tuteur pédagogique : formateur IFSI

Conditions d'accès en 2^{ème} année

Validation de 48 ECTS sur les 60 ECTS requis dans le référentiel de formation :

- 19 ECTS validés par les enseignements du tronc commun de LAS (9 ECTS de psychologie, éthique, santé publique, 4 ECTS de biologie fondamentale, 6 ECTS d'anglais et TICE)
- 10 ECTS validés par l'option paramédicale (2 ECTS d'hygiène, 2 ECTS de raisonnement clinique, 2 ECTS de soins de confort et de bien-être, 1 ECTS de soins relationnels, 1 ECTS de soins d'urgence, 2 ECTS d'accompagnement de la personne dans ses soins quotidiens)

Conditions d'accès en 2^{ème} année

- 8 ECTS validés par l'enseignement complémentaire assuré

pendant la période de stage (2 ECTS de raisonnement clinique, 2 ECTS projet de soins, 2 ECTS de thérapeutique et contribution au diagnostic médical, 2 ECTS de gestion des risques)

- 15 ECTS validés par le stage



Conditions d'accès en 2^{ème} année

- Entrée en 2^{ème} année avec un maximum de 52 ECTS validés sur 60
- 40 places en 2020-2021 sur les 10 IFSI de l'UPEC
- Compensation des interruptions de formations ou redoublements